

# **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**10 FEVRIER 2022**

\*\*\*\*\*

**Présents :** Messieurs HUCHET, GUILLEMOT, BILLY, VITRAC, GUERIN, COLA, NATIVEL, LARRE, VEILLON  
Mesdames CHALLET, BLAZY, FREDOU, HUCHET D, WATELET,

**Procuration** - de Madame VAILLANT à Monsieur HUCHET  
- de Monsieur EYQUEM à Monsieur LARRE

Absents excusés : Mesdames, VAILLANT, SOUSA, SABOURIN ; Messieurs DUBOIS, EYQUEM

## **I – ADOPTION DU COMPTE RENDU**

Le compte rendu de la séance du 09 décembre 2021 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire explique que si les dossiers n'ont pas été transmis en préalable à cette réunion c'est pour des raisons indépendantes à la volonté du secrétariat. Il est précisé que cette mise à disposition n'est exigée que pour les communes de 3500 habitants (art.2121-7 à 2121-21-1 du CGCT).

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Bernard GUILLEMOT est désigné secrétaire de séance.

## **II – MODIFICATION DES HORAIRES AU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe l'équipe municipale que pour des raisons pratiques d'organisation du restaurant scolaire liées aux problèmes sanitaires les horaires ont été adaptés de la façon suivante :

- a) école maternelle de 8h45 à 11h50 et de 13h50 à 16h45
- b) école élémentaire de 8h45 à 12 heures et de 14 heures à 16h45.

Or il ressort que les élèves doivent rester à la disposition des enseignants jusqu'à 12 heures. Les aménagements en place ont été examinés à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue avec l'Inspectrice de l'Académie Libourne 2, la Directrice de l'école et la Mairie. Ces horaires, pour être officialisés doivent être soumis à l'équipe municipale. Après avoir entendu ces précisions, à l'unanimité le Conseil municipal entérine cette modification.

## **III – DEMANDE DE SUBVENTION (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'état du gymnase, en raison de son ancienneté nécessite des travaux importants de restauration.

Les objectifs consistent :

- Assurer la pérennité des structures de cet équipement, utilisé couramment toute l'année par les associations locales et extérieures, par les élèves du groupe scolaire, ainsi que par la Maison Familiale et Rurale du Libournais et l'APEI les Papillons blancs, situées toutes les deux sur la commune ;
- Satisfaire aux obligations de mise en conformité d'un bâtiment recevant différentes catégories de publics ;
- Répondre à la nécessité de réduire la consommation des énergies fossiles, notamment au regard de la loi ELAN (60% de réduction de consommation d'énergie à l'horizon 2050) ;
- Réaliser une réhabilitation environnementale en utilisant des matériaux biosourcés

Une étude de la structure doit être réalisée afin de connaître la capacité du bâtiment à supporter le poids de cellules photovoltaïques

Pour mener à bien cette opération de rénovation la commune s'appuiera sur l'expertise du Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde.

Sur la base des études énergétiques réalisées par le bureau d'études GEO Energie Services le montant global des travaux s'élève à 432 488 € hors taxes (518 985 € TTC).

Le plan de financement toutes taxes s'établit comme suit :

- DETR : 151 370 € (35% du montant hors taxes des travaux)
- DSIL 129 746 € (30% du montant des travaux hors taxes)
- Programme ACTEE 1 800 € (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique)
- Autofinancement : 106 069 €
- Emprunt 130 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et considérant la visite effectuée le 02-12-2021 par la commission travaux de l'équipe municipale, accompagnée de l'ingénieure en « efficacité énergétique » du SDEEG, DECIDE à l'unanimité :

- de la nécessité de conserver cet équipement dans un bon état fonctionnel, répondant aux besoins des différents publics,
  - de substituer, dans la mesure du possible, les énergies fossiles par des systèmes alternatifs et renouvelables,
- Considérant la cohérence du plan de financement tel que proposé, donne pouvoir à son Maire pour déposer les dossiers de demandes de subventions (dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement local).

#### **IV – RAPPORT DE LA CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

Par délibération du 23 septembre 2021 la CALi a décidé de modifier ses statuts en matière de « petite enfance, enfance et jeunesse » (Cf. CM du 09-12-2021).

Cette nouvelle définition des compétences de la CALi a pour incidence de restituer la compétence Accueil Loisirs sans Hébergement aux communes d'Abzac, Les Billaux, Pomerol et pour la Ludothèque de Libourne.

Cette restitution doit faire l'objet d'une évaluation financière afin de rendre aux communes les moyens nécessaires au financement de cette compétence.

Monsieur le Maire informe l'équipe municipale que :

- la Commission (CLECT) s'est réunie le 02 décembre 2021, qu'elle s'est prononcée en faveur du rapport N°2 pour la rétrocession des ALSH d'Abzac, Les Billaux, de Pomerol ainsi que pour la ludothèque de Libourne
- il revient ensuite aux membres de l'équipe municipale de se prononcer sur l'évaluation des charges ainsi proposées par la Commission ;
- il appartiendra ensuite aux Conseillers communautaires de déterminer le montant des attributions de compensations pour chaque commune sur la base de l'évaluation des charges établie par la CLECT.

Après avoir entendu ces explications le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le rapport N°2 de la CLECT du 02 décembre 2021,
- de retenir, sur la base du rapport le montant des charges établi par la CLECT :
  - 36 414,79 € à la commune d'Abzac
  - 28 457,23 € à la commune de Les Billaux
  - 52 420,62 € à la commune de Libourne pour sa ludothèque
  - 23 833,13 € à la commune de Pomerol

#### **V - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

##### V.1 - remerciements

- Association de défense des droits des accidentés et des handicapés (ADDAH 33) section de Coutras-Libourne
- Secours Populaire Français, section Coutras

pour la subvention accordée à ces associations au titre de l'année 2021

V.2 – cimetière : courrier d'une habitante de la commune de Bouliac qui adresse les félicitations à la Municipalité et au personnel pour la bonne tenue du cimetière communal.

V.3 – Superette : A la suite d'une entrevue avec la vice-Présidente en charge du développement économique à la CALi, Monsieur le Maire indique que le processus engagé progresse puisque l'acquisition des biens va être prochainement signée chez le Notaire.

Il précise que le magasin actuel sera détruit au profit d'un nouveau de 300 à 400 M2 avec une partie pour l'aménagement de places de parking. Le logement, encore occupé par l'un des anciens propriétaires, sera conservé.

##### V.4 – Monsieur le Maire :

- dossier Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) informe qu'il a reçu une note de la DDTM concernant l'accessibilité des établissements recevant du public. Le diagnostic réalisé en septembre 2016 est resté sans suite au regard du montant à investir (400 000 € environ) et de l'opportunité à réaliser certains travaux.

Ce courrier enjoint la Mairie de communiquer tout justificatif concernant les aménagements nécessaires aux bâtiments recevant du public. A défaut de réponse dans le délai de deux mois la commune s'expose à des sanctions pécuniaires pouvant aller de 1 500 à 5 000 € pour chaque bâtiment. Après plusieurs tentatives pour joindre le signataire du courrier un contact a permis à Monsieur le Maire d'exposer la situation. Un engagement a été pris pour entreprendre des travaux dès cette année.

Concernant la piscine, les vestiaires du football et le gymnase les justificatifs ont été apportés.

- V.5 – travaux presbytère : il est rendu compte que le retard observé consécutif aux problèmes de livraison des ouvertures a été rattrapé. Les agents du service technique ont réalisé un important travail. Les doublages sont réalisés, ainsi que les parties réservées aux sanitaires. Vont suivre la pose des bandes des plaques du doublage, l'électricité (les câbles sont déjà tirés), le carrelage, l'installation des sanitaires, puis les peintures pour finir. Monsieur le Maire invite les membres de l'équipe municipale à venir se rendre compte sur place des travaux réalisés par notre personnel.

L'ensemble des sujets ayant été examinés la séance est levée à 21h45